

Essilor lance une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe situés hors de France

Charenton-le-Pont, France (le 26 octobre 2017 - 8h00) – Essilor International SA annonce une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés du groupe adhérentes au Plan International d'Actionnariat Salarié du groupe.

L'actionnariat salarié est au cœur de l'histoire, de l'identité et de la culture d'Essilor. A la veille d'une étape historique marquée par le projet de rapprochement avec Luxottica, cette opération exceptionnelle d'actionnariat salarié dans 14 pays, est une étape importante sur le chemin de l'ambition affichée par le groupe de permettre à un salarié sur deux d'en devenir actionnaire. Elle sera réalisée sous réserve de l'obtention des autorisations requises dans certains de ces pays.

L'Assemblée Générale mixte du 11 mai 2017 a autorisé le Conseil d'administration, à augmenter le capital, dans la limite de 1,5 % du capital social, par l'émission d'actions nouvelles au profit des salariés et des entités constituées en faveur de salariés de sociétés du groupe situées hors de France.

Le Conseil d'administration a arrêté les modalités de principe de l'augmentation de capital le 27 juillet 2017 et a délégué au Président-Directeur Général la mise en œuvre de cette augmentation de capital dans la limite d'un montant global de 200 000 actions et la fixation des conditions définitives de celle-ci, notamment le prix de souscription des actions nouvelles.

Ainsi, le prix de souscription des actions a été fixé à 103,24 euros, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Essilor International constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 25 octobre 2017, jour de la décision ayant arrêté de manière définitive les dates de la période de souscription et le prix de souscription.

La période de souscription aura lieu du 27 octobre 2017 au 20 novembre 2017 à minuit, heure de Paris.

Les salariés pourront souscrire les actions soit par l'intermédiaire du fonds commun de placement d'entreprise « Essilor International Relais 2017 » ayant vocation à fusionner dans le FCPE « Essilor International », soit dans certains pays, par souscription d'actions en direct.

Les nouvelles actions seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires et bénéficieront des mêmes droits. En particulier, elles donneront droit à toute distribution de dividende dont le paiement serait décidé postérieurement à leur création. L'admission de ces actions aux négociations sur le marché Euronext Paris,

sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0000121667) sera demandée dans les meilleurs délais après la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Les nouvelles actions seront bloquées 3 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus par le règlement du Plan International d'Actionnariat Salarié.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Essilor International. Dans les pays où la réglementation applicable requiert l'obtention d'autorisations ou la réalisation de formalités de dépôt, d'information ou autres, les salariés concernés ne pourront souscrire à l'offre que si les autorisations sont obtenues ou les démarches achevées dans les délais requis.

Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux États-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission et ne peuvent être offerts ou cédés aux États-Unis que dans le cadre d'opérations qui ne requièrent pas d'enregistrement au titre du Securities Act des États-Unis de 1933.

Ce communiqué constitue le document d'information requis en application de l'article 212-4 (5°) du règlement général de l'AMF et de l'article 19 de l'instruction n° 2016-04, diffusé sous forme de communiqué conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.

A propos d'Essilor

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi, le groupe consacre plus de 200 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Ses marques phares sont Varilux®, Crizal®, Transitions®, Eyezen™, Xperio®, Foster Grant®, Bolon™ et Costa®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de plus de 7,1 milliards d'euros en 2016 et emploie environ 64 000 collaborateurs. Le groupe, qui distribue ses produits dans plus d'une centaine de pays, dispose de 33 usines, de 490 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que de 5 centres de recherche et développement dans le monde (au 31 décembre 2016). Pour plus d'informations, visitez le site www.essilor.com.

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.

Relations Investisseurs et Communication Financière

Tél. : +33 (0)1 49 77 42 16